

■ **Yves Badan Consulting**, à Tolochenaz, séminaires et cours de formation (FOSC du 31.07.1998, p. 5314). Par décision du 5 mars 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.  
Journal no 3657 du 05.04.2002  
(00422124 / CH-550.0.042.662-2)